Assemblée générale annuelle de l'APN
du 15 au 17 juillet 2008, Québec (Québec) Résolution nº 14/2008

SUBJET :	Résolution d'urgence sur les services à l'enfance et à la famille
PROPOSEUR(E) :	Daniel Pien, Chef, Première Nation du Lac Simon, Qc.
COPROPOSEUR(E) :	Noah Augustine, Chef, Nation Mi'kmaq Metepenagiag, N.-B.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE :

A. En avril 2007, le gouvernement fédéral a annoncé l'établissement d'un partenariat avec le gouvernement de l'Alberta et les Premières nations de cette province en vue de modifier le programme de services à l'enfance et à la famille en Alberta en un programme basé sur la prévention;

B. En février 2008 le gouvernement s'engageait, dans le cadre du Plan budgétaire 2008 pour un leadership responsable, à injecter 43 millions de dollars sur deux années afin de conclure des ententes financières similaires avec d'autres provinces;

C. Le rapport sur le Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations — Affaires indiennes et du Nord Canada du bureau du vérificateur général du Canada (BVG) à la Chambre des communes, en mai 2008, soulignait de nombreux problèmes et plus précisément que :

   a. La formule de financement est périmée, et entraîne des iniquités;
   b. Affaires indiennes et du Nord Canada devrait, en consultation avec les Premières nations et les provinces, s'assurer que la nouvelle formule de financement et son nouveau mode de financement des organismes des Premières nations
      i. sont directement liés aux normes et législations provinciales;

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

ii. correspondent aux services d'aide à l'enfance actuels,
iii. tiennent compte de la taille et des besoins variables des Premières nations pour lesquelles il finance la prestation de services d'aide à l'enfance dans les réserves;

D. Les procédures actuelles d'AINC pour améliorer le programme des services à l'enfance et à la famille suscitent des préoccupations, non seulement chez les Premières nations mais aussi au BVG. Ce dernier relève des problèmes dans le « Alberta Response Model », dont l'hypothèse que 6 % des enfants seront pris en charge. Les Premières nations s'inquiètent aussi du manque de transparence quant au processus de négociation à l'intérieur des régions, et du manque de responsabilisation d'AINC quant à la manière dont le financement des SEF est utilisé, en particulier au sein du ministère;

E. Comme le démontre l'étude Wen:De, ainsi que le rapport du BVG sur les services à l'enfance et à la famille des Premières nations, ces services reçoivent un financement de 22 % inférieur à celui accordé aux organismes provinciaux de protection de l'enfance;

F. Les Chefs en assemblée de l'APN ont adopté les Résolutions 53/2006 et 56/2007 appuyant une plainte à la Commission canadienne des droits de la personne concernant les niveaux de financement inéquitables alloués protection de l'enfance, et pressant le MAINC d'entreprendre immédiatement les mesures garantissant que les enfants ne sont pas victimes de discrimination, et de continuer de s'opposer à l'adoption et au placement d'enfants des Premières nations en dehors de leur communauté ou province, sauf dans des cas extrêmes;

G. Le gouvernement du Québec a passé la Loi 125, qui autorise désormais une planification de projets de vie permanent, élément central de cette loi, qui aura une incidence néfaste sur les enfants des Premières nations, qui peuvent être placés en dehors de leur réserve jusqu'à leur majorité en raison d'un manque de ressources et de services dans la réserve;

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée demandent au gouvernement de s'engager immédiatement à augmenter le financement aux Services à l'enfance et à la famille dans les communautés des Premières nations et dans les réserves et d'élaborer une approche préventive dans toutes les provinces et territoires;

2. Les Chefs en assemblée demandent que le MAINC s'assure, en consultation avec les Premières nations, que sa nouvelle formule de financement et son nouveau mode de financement des organismes des Premières nations correspondent à toute la gamme des services d'aide à l'enfance et tiennent compte de la taille variable des populations, de l'éloignement, du coût de la vie et des besoins des communautés des Premières nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

---

3. Les Chefs en assemblée demandent au MAINC de s'engager dans des négociations justes et transparentes afin de prévenir l'inclusion d'éléments contre-productifs, tels que le plafonnement des coûts de maintenance, en se fondant sur des hypothèses erronées comme la prise en charge estimée de 6 % des enfants et d'éventuelles réductions du financement des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 16 juillet 2008 à Québec (Québec)

Phil Fontaine, Chef national